

Le financement de la recherche scientifique au premier plan des relations entre les entreprises pharmaceutiques innovantes et la communauté médicale belge

En 2017, 92 membres de pharma.be ont investi 162 millions d'euros pour soutenir la recherche scientifique et la formation de la communauté médicale belge.

Bruxelles, le 26 juin 2018 – En 2017, les entreprises pharmaceutiques innovantes ont investi un total de 162 millions d'euros dans leurs collaborations avec la communauté médicale belge. Sur ce montant, 106 millions (66 %) ont servi à financer la recherche scientifique.

C'est ce qu'il ressort de la troisième publication de la plateforme de transparence « betransparent.be », et aussi la première depuis l'entrée en vigueur des nouvelles obligations légales du « Sunshine Act ». Ces investissements ne représentent qu'une partie du montant considérable (3,5 milliards d'euros) que les entreprises pharmaceutiques innovantes belges ont investi l'année dernière dans la recherche et le développement, notamment dans leur propre recherche en laboratoire.

La recherche scientifique en tête

En 2017, 92 entreprises pharmaceutiques innovantes membres de pharma.be ont investi 162 millions d'euros dans leurs collaborations avec des organisations de santé (notamment des universités, des hôpitaux, des associations de médecins ou de pharmaciens), des prestataires de soins (médecins, pharmaciens, etc.) et des associations de patients en Belgique. La répartition de ce montant entre les différentes catégories est pratiquement la même que l'année dernière et témoigne de la stabilité des investissements dans le domaine de la recherche scientifique.

Ces investissements ont été consacrés à raison de 66 pour cent (106,2 millions d'euros) à la recherche scientifique (par exemple, des études cliniques), de 9 pour cent (14 millions d'euros) à des donations et à des subventions, de 15 pour cent (24,1 millions d'euros) à des manifestations scientifiques et de 6 pour cent (10,5 millions d'euros) à des honoraires pour services ou consultance. Enfin, 4 pour cent (7,2 millions d'euros) ont été affectés à des collaborations avec des organisations de patients principalement à l'échelon pan-européen. Et puisque ces organisations ont leur siège légal à Bruxelles, ces collaborations doivent être déclarées en Belgique.

Suivi rigoureux du processus de développement

Les collaborations entre les entreprises pharmaceutiques et la communauté médicale aident les deux parties à se tenir informées durant le processus de développement de nouveaux médicaments. En effet, les contacts fréquents et les échanges d'informations sur la meilleure manière d'intégrer de nouveaux médicaments dans le trajet de soins des patients revêtent une valeur importante et bénéficient aux patients. De plus, ces investissements confirment la position de leader européen de notre pays en matière de recherche scientifique pharmaceutique.

Une plateforme plus étendue pour une plus grande transparence

C'est la troisième année que les entreprises membres de pharma.be publient leurs investissements. Si les deux années précédentes la publication avait eu lieu sur une base volontaire, elle s'inscrit cette année dans le nouveau cadre légal, et la plateforme reprend pour la première fois les montants de toutes les entreprises pharmaceutiques et médicales, à savoir également celles qui ne sont pas membres d'une fédération coupole. L'élargissement de la plateforme assure ainsi une plus grande transparence dans le secteur des soins de santé.

La collaboration au profit du progrès médical dans l'intérêt du patient

Cette année, nous saluons aussi la publication centralisée des collaborations avec les associations de patients. Bien que pharma.be impose à ses membres, en vertu de son code de déontologie, de publier ces collaborations depuis 2012 déjà, cette publication se faisait de manière décentralisée, par exemple, sur le site web de l'entreprise..

En 2017, ce sont pas moins de 4 pour cent du montant total investi (7,2 millions d'euros) qui ont été consacrés à la collaboration avec les associations de patients, dont 80 pour cent à destination de fédérations européennes établies à Bruxelles, mais qui exercent leurs activités sur l'ensemble du territoire européen.

Toutes les formes de collaboration sont strictement réglementées par la législation, par le code de déontologie de pharma.be et de l'organisation coupole EFPIA, ainsi que par les directives internes à chaque entreprise. La participation à des manifestations scientifiques est soumise à la procédure d'obtention de visa préalable de Mdeon.

Catherine Rutten, CEO de pharma.be, souligne : « Le progrès médical et les meilleurs soins et traitements possibles pour les patients forment la base de notre système de soins de santé. Dans ce cadre, une collaboration efficace entre les entreprises, d'une part, et les associations de patients et les prestataires de soins, d'autre part, joue un rôle essentiel. La publication de ces données prouve que le secteur veut agir en toute transparence. L'ancrage légal dans le Sunshine Act belge a marqué une étape importante, en faveur de laquelle nous avons plaidé au moment d'établir le Pacte d'avenir (2015). En 2017, nous avons investi 7 millions de plus dans la recherche scientifique, ce qui souligne une fois encore le rôle de pionnier de la communauté scientifique belge dans le domaine de la recherche et du développement pharmaceutique. »

Pour obtenir de plus amples informations sur les chiffres de pharma.be :

Stefaan Fiers, porte-parole de pharma.be, sf@pharma.be - tél. 0476 76 90 77

Pour obtenir de plus amples informations sur betransparent.be :

Dr Vincent Lamy (FR) : 0475 85 08 74
Christophe Dekoninck (NL) : 0468 28 86 90